Treiziéme Année. — N° 93 | 20 Centimes le N°. | Samedi 23 Août 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h5 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 23 Août 1873.

L'immense majorité des Conseils généraux vient de fortifier le Gouvernement, par le choix des présidents, vice-présidents et secrétaires, et aussi par le calme des discussions qui ont été jusqu'ici, sauf deux ou trois incidents, complètement étrangères à la politique.

M. Casimir Périer n'a pas été nommé président dans le Conseil général de l'Aube. Depuis trois années, cependant, il était nommé président à chaque session, par une très-forte majorité. Il n'a pu réunir cette fois que l'humble chiffre de 9 voix. Le Conseil général a confié sa présidence à un conservateur très-ferme, à un homme d'un mérite très-élevé, M. Roy, directeur général de l'enregistrement et des domaines. Ce choix, dont on ne saurait trop féliciter l'Assemblée départementale de l'Aube, prouve la transformation qui s'opère depuis que le 24 mai nous a délivrés de la pression de M. Thiers, de ses préfets et du despotisme des coteries républicaines.

M. Tamisier, député républicain, a échoué dans le Jura pour la présidence.

Dans la Manche, M. Foubert, député et ancien vice-président, n'a pu être réélu uniquement à cause de l'attitude qu'il a prise le 24 mai. L'échec qu'il a subi est d'autant plus significatif qu'il est personnellement entouré des sympathies de ses collègues. Il a été remplacé par M. Gaslonde, député de la droite.

Cinquante-cinq présidents appartiennent à la droite ou au centre-droit. Après la réconciliation de la Maison de Bourbon, ce fait a une importance incontestable. Dix ou douze présidents sont connus par leur adhésion aux idées du centre-gauche. Les autres comptent parmi les trois ou quatre *partis* du *parti* républicain.

Le prince Napoléon a été nommé président en Corse.

En résumé, la situation des esprits est excellente dans le pays. Les radicaux qui avaient annoncé une campagne dissolutionniste et une série de banquets, jugent que le moment n'est pas favorable pour eux, et que le courant politique est ailleurs.

Il se fait un travail dans les esprits vers les idées d'ordre et de pacification. Le radicalisme apparaît de plus en plus comme une secte odieuse, et on se détourne de lui avec horreur, en voyant ses tendances et son but. Voici par exemple la conversion d'une feuille des plus autorisées, le *Journal des Débats*, qui a fait longtemps le jeu de M. Thiers, c'est-à-dire le jeu de M. Gambetta. Le *Journal des Débats* qui se sentait parfois un peu d'indulgence pour les radicaux, avec l'espoir de les dominer par l'établissement de la république dite conservatrice, constate avec franchise ce que valent les radicaux, et ce qu'il est possible d'attendre d'eux. L'article qu'on va lire est une réponse à des avances faites aux naïfs du centre-gauche pour les entraîner dans une alliance définitive avec M. Gambetta. Les naïfs commencent à y voir clair :

Les républicains ne se dissimulent plus le danger qui menace leur forme de gouvernement ; ils se sentent isolés et ils se retournent maintenant vers les conservateurs qui avaient honnêtement et sincèrement accepté la république pour leur dire : « C'est à vous de défendre l'œuvre que vous avez fondée. »

En ce qui nous concerne, nous répondons aux républicains de la veille : « *Nous n'avons rien fondé du tout*, et c'est votre faute. » L'origine de la situation actuelle, la responsabilité du danger que court la république remontent à l'élection de Paris.... Ce jour-là, les sectaires et les doctrinaires de la république nous ont dit : « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. » C'est bien ; *on nous a mis dehors*, **nous y restons.**

Dieu sait que nous n'avons pas ménagé les avertissements. Nous avons assez dit aux radicaux qu'ils perdaient la république par leur esprit d'exclusion, que leur stérile triomphe serait le signal d'un violent mouvement de réaction non-seulement dans l'Assemblée, mais aussi dans le pays. Ils ont voulu la rupture, ils ont voulu la guerre ; **qu'ils se chargent maintenant de leurs affaires, ce ne sont pas les nôtres.**

.....

Cette victoire de l'intolérance, c'est la république qui en a payé les frais. Comme il était trop facile de le prévoir, la majorité de l'Assemblée est revenue à Versailles avec un programme tout fait et avec la résolution de barrer la route à la république radicale. Nous admettrons, si l'on veut, que l'Assemblée ait cessé, depuis trois ans qu'elle dure, d'être la représentation exacte du pays ; on ne peut néanmoins dissimuler que l'élection de Paris, suivie de celle de Lyon, *n'ait jeté dans la masse du pays de profondes inquiétudes*. Cette grande classe intermédiaire, qui n'est pas toute la nation, mais qui en constitue la base et les assises, aurait volontiers accepté une république dont M. Thiers aurait été le représentant.... C'est ce que les républicains fanatiques et faméliques n'ont pas voulu comprendre ; ils ont voulu se montrer, et il a suffi qu'ils se soient montrés pour faire fuir le pays. Ils ont voulu faire un coup d'éclat ; mais ils ont trop bien réussi, et, pour nous servir d'un mot familier, ils ont tué la poule.

Quand donc M. Thiers, à la rentrée de l'Assemblée, a voulu poser la question constitutionnelle, celle de la forme de gouvernement, la majorité, non-seulement dans la Chambre, mais aussi dans le pays, **a pu légitimement dire que la république qu'on lui offrait en 1873 n'était plus celle qu'on lui proposait en 1872.** Une coalition de royalistes et d'impérialistes a bien pu achever le renversement de la présidence de M. Thiers, mais c'est l'élection de Paris qui l'avait commencé et préparé.

Les républicains se sont donné beaucoup de peine pour nous démontrer qu'un république conservatrice était un mot vide de sens ; que la république était la république, et qu'elle devait entraîner toutes les conséquences de son principe. C'est très-bien ; **ils nous ont prouvé victorieusement leur thèse.** Il n'y a pas d'autre république possible que la leur ; c'est convenu, c'est admis. Et qu'ont-ils gagné à leur démonstration ? c'est de montrer *que la seule république possible est précisément celle qui est impossible ; celle dont le pays ne veut pas, celle que la France repousse et qui lui fait peur et horreur*. Voilà le résultat de leur belle campagne.

En même temps, les folies radicales servaient de leçon aux partis monarchiques, et ils ont compris enfin la nécessité de s'unir pendant que leurs adversaires se divisaient. Nous ne sommes pas de ceux qui attendent des résultats immédiats de l'échange de visites de personnes royales. La réconciliation des hommes a été lente et dure ; *celle des partis et des principes demandera également du temps et de la peine*. Mais une chose qu'il faut que les républicains sachent, c'est *que si la République vit encore, ce n'est point par ses propres forces*. Ils ont fait tout ce qu'il fallait pour en dégoûter le pays ; plus intolérants que les ultramontains qu'ils attaquent tous les jours, ils ont dit plus haut qu'eux : « Hors de notre Eglise point de salut. » Et voici qu'aujourd'hui ils appellent à la rescousse les conservateurs qu'ils avaient frappés d'ostracisme ! **Ils ont voulu faire la République tout seuls et pour eux seuls, qu'ils la fassent, nous les regarderons.**

Tous les organes du parti conservateur à Paris accueillent avec joie la déclaration si spirituelle et si juste du *Journal des Débats*. Jamais volée de bois vert n'a été mieux appliquée sur les épaules radicales, et comme en fait de républicains, il n'y a guère que des radicaux, c'est bien réellement la République qui attrape cette volée-là.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Nous ne partagerons pas le sentiment du *Temps* sur les devoirs de l'Assemblée. Le *Temps* nous dit que l'Assemblée ne doit pas employer la souveraineté nationale dont elle a le dépôt, à remettre sur pied une institution monarchique que la France a notoirement et obstinément repoussée depuis deux ans. « Il convient d'abord de rabattre beaucoup de cette passion prétendue de la France pour la République. Si les élections ont été radicales sous le gouvernement de M. Thiers, c'est à la faveur de M. Thiers, qui a tendu constamment la main aux radicaux. C'est aussi à la faveur de ce nom de République, qui jette le trouble dans les esprits et provoque les votes les plus capricieux. Le pays ne repousse pas « obstinément » la manarchie. Car il ne faut pas prendre pour le pays les quelques hommes bruyants qui tiennent en émoi toute la population. Ils ne sont pas le pays. Le pays, c'est-à-dire cette immense masse laborieuse et paisible, accueillera parfaitement la monarchie. Nous avons l'espoir d'offrir au *Temps* la jouissance de ce spectacle.

Quant à cette théorie qui consiste à dire qu'une Assemblée doit suivre aveuglement un courant vrai ou factice, à la seule condition que ce courant soit apparent, nous la repoussons absolument. Un pays nomme une Assemblée pour être dirigé par cette Assemblée, comme il entretient une armée pour protéger le territoire, une magistrature pour distribuer la justice aux justiciables, une administration pour administrer. L'Assemblée doit rester ferme au milieu des orages politiques. Si le pays pert la tête, l'Assemblée ne doit pas la perdre. Si le pays cède aux suggestions des agitateurs, l'Assemblée doit leur résister. Si le pays oublie ses intérêts pour courir les aventures, l'Assemblée doit veiller au bien public. Et si l'Assemblée ne devait pas montrer plus de sagesse que la foule, il serait inutile en vérité qu'elle existât. La foule pourrait délibérer elle-même sur toutes les choses de l'Etat.

Qu'aurait dit le *Temps* si l'Assemblée, obéissant au courant communaliste qui envahissait la France au 18 mars, avait proclamé la commune socialiste ? Que dirait notre honorable confrère si les cortès espagnoles proclamaient le socialisme pétroleur et sanguinaire, comme étant désormais le gouvernement légal de l'Espagne, sous le prétexte que depuis l'avénement de la République madrilène les moindres villages sont livrés au pétrole et au poignard des socialistes ? Evidemment le *Temps* estimerait comme nous que les Cortès manquent à leurs devoirs les plus impérieux. L'Assemblée nationale a les mêmes devoirs. Elle n'a pas à considérer uniquement ce qui se dit ou ce qui s'écrit pour ou contre la Monarchie. Elle a surtout à se demander si l'intérêt public veut qu'elle restaure la monarchie. Si elle estime que la monarchie est plus capable que la République de sauvegarder cet intérêt ; elle n'a pas à s'arrêter à droite ni à gauche, elle n'a pas à prendre l'avis de tel club ou de telle feuille, elle a à marcher droit devant elle, à mettre un prince sur le trône et à affirmer hautement son autorité. Le *Temps* pourra voir alors que la popularité n'est pas le monopole des républicains, et qu'elle s'attache à tous les pouvoirs et à tous les hommes qui veulent et qui agissent.

Presse.

De tous côtés, en province comme à Paris, les organes de la révolution répètent les mêmes invectives, et, en les lisant, un étranger rougirait pour nous de voir ainsi travestie, dans notre propre pays et par des Français, l'histoire de France.

Un journal de Paris a imprimé gravement ceci : « La figure étrangère pour le travailleur rustique c'est la fusion. Il ne sait au juste ce qu'il redoute ; à peine conçoit-il la forme de ce qu'il aperçoit. Seulement son instinct lui indique vaguement que sa *liberté de conscience*, que son *honneur*, que sa *propriété sont menacés*, et ses lèvres murmurent machinalement des mots que ses aïeux prononçaient *en sa présence* avec épouvante : la messe obligatoire, la confession de rigueur, le droit du seigneur, la dîme. »

Assurément nous sommes de ceux qui considèrent comme précieuses et indispensables les conquêtes de 1789. L'égalité civile, la li-

berté des cultes et ce qui constitue le régime parlementaire auront toujours en nous d'opiniâtres défenseurs. Mais la vérité a ses droits et c'est y manquer étrangement que de reprocher à un régime la messe obligatoire, la confession de rigueur, le droit du seigneur, la dîme, puisque, de ces quatre choses, les trois premières n'ont jamais existé, et que la quatrième a été remplacée par divers impôts assez élevés pour que les contribuables, qui savent compter, ne redoutent pas le retour de la dîme.

Un autre jour, ce sont les passions religieuses que l'on excite en osant opposer l'intolérance catholique au libéralisme protestant. Comme si la religion protestante ne jouissait pas, chez les nations catholiques où elle est en minorité, d'une bien plus complète tolérance que celle qu'elle accorde aux catholiques là où elle domine! Est-ce que, dans le passé il y a, dans les excès regrettables auxquels se sont livrés certains fanatiques ultramontains, quelque chose de comparable aux persécutions exercées à Genève par Calvin? Est-ce que dans le présent, les catholiques ont, en Angleterre, la même situation que les protestants ont en France depuis des années? L'égalité entre les partisans des deux croyances est elle aussi complète au-delà de la Manche que de ce côté? A-t-on jamais osé vaincre les invincibles répugnances de la nation en nommant un ministre catholique? En France nous avons eu, durant dix années, un premier ministre protestant et le roi Louis-Philippe est allé choisir, dans la religion réformée, la femme de l'héritier présomptif du trône.

Que sera-ce si, de l'Angleterre, qui n'est qu'une monarchie constitutionnelle, nous passons à la Suisse qui possède cette forme républicaine, refuge assuré de tous les droits, asile certain de toutes les libertés? Là, on ne se contente pas de regarder d'un œil méfiant les catholiques, on les persécute. L'Etat a pénétré arbitrairement dans le domaine des âmes, qui devrait lui être interdit. Il a violé l'association des croyants et ménagé celle des ultra-radicaux; il envahit les églises et respecte les clubs. L'équilibre est rompu au détriment des catholiques, et l'enceinte de la foi, l'asile de la paix ne sont désormais plus libres.

Voilà ce qui se fait, et l'on ose nous présenter comme une menace vraisemblable le retour des cléricaux devenant oppresseurs! Et il se trouve des journaux de province, tels que l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, qui, s'adressant aux cultivateurs, s'écrient: « Pendant que vous battez et que vous vannez vos blés, vous ne savez pas ce qui se prépare contre vous, électeurs de la campagne! On complote de vous ramener à l'ancien régime, lorsque la noblesse et le clergé, etc., etc.!

Le journal que nous citions tout à l'heure parle de ces mots d'ancien régime et de dîme prononcés avec épouvante par les aïeux à leurs petits enfants. Il aurait dû parler aussi des souvenirs que peuvent rappeler non les aïeux, mais les pères, non pas ceux qui ont vécu avant 1789, mais ceux qui ont vu les terribles années suivantes. N'est-ce pas avec épouvante et, avec une épouvante plus légitime, que les pères ont dû rappeler à leurs enfants les souvenirs de cette époque où les prêtres étaient chassés de l'église, où ils se déguisaient et se cachaient pour accomplir leur ministère, où croire en Dieu exposait à mourir, où le temple, théâtre du baptême et du mariage, devenait un club, où l'échafaud menaçait toutes les existences? Il nous semble que les souvenirs des pères valent bien en intérêt ceux des aïeux et qu'ils sont aussi capables de se graver profondément dans l'esprit.

Que si, de ces deux générations, nous arrivons à la nôtre, nous y trouvons aussi des impressions décisives, et la preuve infaillible que le danger pour les libéraux n'est plus en haut, mais en bas; que de nos jours on a plus de courage et qu'on s'expose à plus de périls en croyant qu'en niant tout; enfin que les ministres de la religion jouent encore un rôle dans les persécutions, mais c'est le rôle de persécutés.

Figaro.

LE CATÉCHISME DES NOUVELLES COUCHES SOCIALES.

D. Qui êtes-vous?

R. Je suis républicain.

D. De quelle espèce?

R. De la bonne espèce.

D. Combien y a-t-il d'espèces de républicains?

R. Il y en a beaucoup, mais je n'en compterai que deux : les républicains des anciennes couches et les républicains des nouvelles couches sociales.

D. Vous êtes de ces derniers? pourquoi?

R. Parce que je ne possède rien, je ne travaille pas et que je suis mécontent.

D. Quel est votre but sur la terre?

R. De réédifier l'édifice social ébranlé et de prendre la place de ceux qui sont en haut.

D. Aimez-vous les conservateurs?

R. Je les envie et j'aspire à leur ressembler.

D. C'est un bon sentiment. Ditez-moi si les peuples ont toujours été en République?

R. Toujours. On n'a qu'à consulter l'histoire.

D. Prouvez-moi ce que vous dites?

R. Vous n'avez qu'à ouvrir le *Rappel* et vous saurez que le monde en est à sa 81e année d'existence, depuis l'an I de la République, malgré les cerveaux creux qui prétendent qu'il est plus vieux.

D. Alors, tout ce qui s'est passé avant l'an I de cette ère républicaine?

R. Tout cela ne compte pas.

D. Mais ne dit-on pas qu'il y a eu des rois et des empereurs, lesquels ont fait de grandes choses pour leurs peuples?

R. J'ai entendu parler de cela, mais je n'y crois pas.

D. Vous n'avez jamais entendu parler de Louis XI, de Richelieu?

R. Si fait, et je les ai parfois admirés.

D. Pourquoi les admiriez-vous?

R. J'admire Louis XI parce qu'il s'est révolté contre son père et parce qu'il a fait emprisonner son frère.

D. Et Richelieu?

R. J'admire Richelieu, parce qu'il a fait *guillotiner* des nobles, Cinq-Mars et de Thou.

D. N'éprouvez-vous pas aussi quelque sympathie pour Charles IX?

R. Oui, quand il a fait massacrer l'otage Coligny; mais il agissait au nom d'une mauvaise cause.

D. Vous avez donc des idées sanguinaires?

R. Aucunement, je demande au contraire l'abolition de la mort. L'homme n'a pas le droit de frapper l'homme.

D. Pourtant vos devanciers ont fait périr des rois.

R. Des rois ne sont pas des hommes.

D. Ils ont égorgé des prêtres?

R. Des prêtres ne sont pas des hommes.

D. Ils ont fait couler le sang des nobles?

R. C'étaient des nobles, ce n'étaient pas des hommes.

Ils ont assassiné des femmes?

R. C'étaient des femmes, ce n'étaient pas des hommes.

D. Quel est le symbole des couches sociales?

R. Le drapeau rouge.

D. Pourquoi cette couleur plutôt que toute autre?

R. Parce qu'on ne voit pas le sang dans lequel il a été trempé.

D. En quoi consiste le véritable mérite du républicain des nouvelles couches sociales?

R. A bien imiter ceux qui l'ont précédé sur cette terre.

D. Citez-nous un exemple?

R. Dire *citoyen* au lieu de *monsieur*.

D. Mais les hommes de 93 avaient un avantage sur vous : ils n'imitaient personne?

R. Je vous demande pardon, ils imitaient les Romains; ils se plaisaient à échanger leurs noms de Durand, Bernabé, Antoine et Félix contre les noms plus ronflants de Torquatus, Spartacus, Caton et Scœvola.

D. C'étaient donc des imbéciles?

R. En grande majorité.

D. Quels sont les dogmes de la République?

R. *Liberté, Egalité, Fraternité.*

D. Expliquez chacun de ces mots. Qu'est-ce que la liberté?

R. C'est le droit de terroriser ceux qui ne sont de votre avis, de supprimer les journaux réactionnaires et de collectionner des otages.

D. Qu'est-ce que l'égalité?

R. C'est l'action de prendre le plus bas, le plus ignorant, le plus incapable de nous tous et de rabaisser tout le monde à son niveau.

D. Ne vaudrait-il pas mieux choisir le plus grand, le plus noble, le plus généreux et essayer d'élever tout le monde jusqu'à lui?

R. Nous ne nous en sentons pas capables.

D. Qu'est-ce que la fraternité?

R. C'est le droit donné à celui qui n'a rien, de prendre à celui qui a; ainsi vous avez une redingote, je n'en ai pas et j'ai besoin d'un habit noir. Au nom de la fraternité, je taille les basques de votre redingote et j'en fais un frac. Puis vient un ouvrier qui a besoin d'une veste, il coupe à son tour les pans de mon habit et s'en fait une veste, passe un autre frère, qui coupe les manches pour se faire des guêtres et qui fait de la veste un gilet; s'il vient un quatrième frère, il achève l'œuvre fraternelle en se dépeçant une casquette dans ce qui reste. C'est le plus bel exemple que je puisse vous donner de la fraternité.

D. Alors tout est à tout le monde; Rien n'est à personne?

R. Oui, tout devient *propriété nationale*.

D. J'ai déjà vu ces deux mots là quelque part.

R. Sur tous les grands monuments de la France, sur les palais, les églises, les musées. On ne peut installer la République sans inscrire au préalable cette sublime mention sur les murs.

D. Pourquoi cette précaution?

R. Pour qu'on ne vole pas les monuments du peuple.

D. Qu'est-ce que c'est que le peuple?

R. C'est la masse des individus composant une nation et revêtue de la souveraineté.

D. Mais il est impossible que dans cette masse il n'y ait point des avis différents?

R. Aussi y a-t-il plusieurs peuples. Chaque concurrent au pouvoir a son peuple. M. Gambetta a son peuple, M. Thiers a son peuple. L'un a son peuple au coin d'une rue, l'autre a le sien sur un boulevard. On se prête quelquefois son peuple pour démolir le peuple d'un troisième adversaire : l'affaire faite, ils reprennent chacun leur peuple.

D. De combien d'hommes se compose un peuple souverain?

R. Généralement de trois à quatre cents personnes. Le 4 septembre, le peuple de Gambetta et de Jules Favre était deux cents : le 31 octobre, le peuple de Flourens et de Blanqui était trois cents; le 1er novembre, le peuple de Jules Favre s'était renforcé de deux cents.

D. En voilà assez pour aujourd'hui. Nous continuerons cet examen un autre jour.

INFORMATIONS

Aux portes de Paris, à Vincecnes, pour les élections du conseil municipal, la liste conservatrice a eu la majorité.

L'ordre du régiment qui suit, vient d'être communiqué au 46e de ligne, par le colonel de ce régiment :

La 46e demi-brigade comptait dans ses rangs un soldat qui fut honoré du titre de *premier grenadier de France* pour sa bravoure et sa modestie. A chaque appel, le nom de Latour-d'Auvergne était appelé, et il était répondu : « Mort au champ d'honneur! »

Nos malheurs et les troubles que nous avons traversés ont fait tomber en désuétude cet usage.

Le 46e nouveau a déjà donné des preuves de son courage et de son dévouement; aujourd'hui, il est permis de dire hautement que l'esprit du régiment est excellent, que tous les soldats étaient pleins de bonne volonté et animés des meilleurs sentiments.

Le colonel décide qu'à partir du 4 août, jour de l'inauguration des travaux de l'inspection générale de 1873, la vieille tradition de la 46e demi-brigade sera remise en vigueur.

Les jeunes soldats apprendront à connaître l'homme qui a prononcé ces belles paroles : « Jusqu'à mon dernier soupir, je suis prêt à verser mon sang pour la France, et chaque fois qu'elle me fera appel, je serai de la première réquisition. »

A l'avenir, à l'appel de onze heures ou aux appels pour les prises d'armes et les revues, le sergent-major de la compagnie du drapeau appellera le nom de Latour-d'Auvergne. Le plus ancien sergent de la compagnie s'avancera de deux pas et répondra en saluant : « Mort au champ d'honneur! »

Lundi matin 4 août, à l'appel pour la prise d'armes de la revue d'ensemble, l'appel sera fait après la réception du drapeau, un ban sera battu, et on fera faire ensuite les trois roulements règlementaires, et l'appel sera fait dans la forme indiquée; la musique jouera pendant l'appel.

Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, nous nous montrerons dignes de notre ancien, par notre patriotisme et notre dévouement à la France.

Camp de Satory, le 3 août 1873.

Le colonel, AUBRY.

La fête de Bédarrides (Hérault) se célèbrant le jour de la Saint-Laurent, la municipalité républicaine n'a pas voulu faire figurer sur les affiches le nom du saint patron de Bédarrides, mais en revanche on y lit cette phrase superbe :

« *Les étrangers trouveront l'accueil* LE PLUS DÉMOCRATIQUE. »

On ne dit pas si l'on prendra des otages.

L'*Assemblée nationale* publie la note suivante :

Plusieurs journaux français et étrangers parlent du projet qui aurait été conçu de rappeler l'Assemblée nationale avant le temps légal fixé pour son retour.

Ce projet n'a jamais existé dans l'esprit des personnes qui auraient qualité pour provoquer une pareille mesure, et le délai adopté par la Chambre elle-même sera maintenu d'une manière certaine.

Les vacances de l'Assemblée ont un double but, qui est de permettre aux députés de prendre un repos que les travaux pénibles de la session ont rendu nécessaire, et de donner au gouvernement tout le temps dont il a besoin pour préparer le budget et les divers projets de loi qui doivent être discutés dans le courant de la session prochaine.

Parmi ces projets, il en est de très importants qui exigent de longues études et des recherches nombreuses.

En ce qui touche l'état intérieur de la France, aucune éventualité n'apparaît qui puisse réclamer la présence à Versailles des députés. Le pays est tranquille et le mauvais esprit qui règne dans un certain nombre de nos départements ne présente aucune inquiétude sérieuse.

Si cette agitation morale se traduisait en faits le gouvernement a tous les moyens nécessaires pour maintenir la tranquillité et repousser les les attaques des radicaux sans avoir besoin de rappeler l'Assemblée nationale.

On lit dans l'*Océant*, de Brest :

« Nous apprenons de source certaine que Rochefort, à son arrivée à bord de la *Virginie*, a été l'objet des huées et des menaces de ses coreligionnaires politiques. Il a fallu le placer dans un carré spécial pour lui éviter d'être maltraité.

« Ah! gredin, misérable! Te voilà donc, » toi qui nous as poussés au crime! C'est à » toi que nous devons le malheureux sort que » nous subissons, et cependant, pendant deux » ans, tu as trouvé le moyen de t'y soustraire!»

» Et des cris on allait passer aux actes; mais heureusement qu'immédiatement l'autorité du bord est intervenue pour mettre ordre à ce tumulte et protéger Rochefort.

» Flétri par la société qu'il a voulu détruire, honni par ses complices, qui ne voient plus en lui que l'un des principaux auteurs de leur infortune, Rochefort reçoit le châtiment justement dû à un homme qui a abusé des dons de l'esprit pour démoraliser les pauvres gens du peuple et exciter en eux les plus détestables passions. »

Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 19 *août* 1873.

Présidence de M. ROQUES.

M. Le Préfet assiste à la séance.

Etaient présents : MM. Bessières, Pierre Dufour, Limayrac, Brugalières, Mayzen, Roques, Cambres, Pradines, Lafon de Caïx, Saux, Talou, Vital, Duphénieux, Teilhard, Cipière, Fraysse, Laborie, Vaissié, de Lamaze, de Gozon, Calmels d'Artinsac, comte Murat, Sérager, baron Dufour, Domphnou, Cuniac, de Marquessac, de Verninac, M. Demeaux, absent excusé.

Monsieur de Verninac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la première séance qui est adopté par le Conseil.

Au nom de la Commission départementale, M. Teilhard expose au Conseil, qu'aux termes de l'article 19 de la loi du 10 août 1873, la Commission départementale doit tous les ans, à l'ouverture de la session d'août présenter un rapport sur les propositions budgétaires de M. le Préfet.

En conséquence, pour satisfaire aux prescriptions de la loi, la Commission propose au Conseil de voter l'allocation en recette des articles proposés par M. le Préfet. Elle propose, en outre, d'allouer en recette une somme de 2,666 fr. 66 c, formant le contingent des communes pour le service des malades et incurables indigents.

M. Bessières pense que la dépense des malades indigents est une charge communale en vertu des dispositions de la loi du 7 août 1851, et que le Conseil général ne doit pas porter cette somme en recette. M. le Préfet ajoute que ce moyen de trésorerie doit assurer le contrôle du Conseil général sur la cotisation des communes, et qu'il ne croit pas qu'il y ait de difficulté sérieuse de faire entrer cette somme dans la caisse départementale; que, du reste, il a consulté M. le Ministre sur cette question, mais qu'il n'a pas encore reçu la réponse. Il demande que cette question soit ajournée jusqu'à la réponse de M. le Ministre; proposition qui est adoptée par le Conseil après l'observation faite par le rapporteur, que cette somme figurant en dépense dans celle de 8,000 fr. affectée au service des malades doit figurer en recette au budget départemental.

M. Teilhard propose, ensuite au nom de la Commission des finances, de fixer ainsi qu'il suit con-

formément aux propositions de M. le Préfet, le répartement des Contributions directes pour l'année 1874.

Contribution foncière.

Cahors	539,965 »
Figeac	383,268 »
Gourdon	355,533 »

Contributions personnelle et mobilière.

Cahors	121,741 »
Figeac	80,010 »
Gourdon	75,490 »

Contributions des portes et fenêtres.

Cahors	63,032 »
Figeac	42,866 »
Gourdon	35,831 »

La Commission par l'organe de son rapporteur propose de voter.

Vote des centimes additionnels.

1° Au principal des contributions foncière-personnelle et mobilière : 0,25 centimes additionnels ordinaires ;

0,7 centimes pour les chemins vicinaux ;

0,3 cent. pour l'instruction publique ;

0,15 cent. 5 dixièmes extraordinaires, pour l'amortissement de divers emprunts contractés par le département.

Le rapporteur dépose sur le bureau du Conseil les rapports des chefs des services financiers, rapports qui ont été adressés par M. le Préfet à chacun des membres du Conseil général, et dont chacun d'eux a pu prendre connaissance.

Commission des finances.

Sur le rapport de M. Pierre Dufour, le Conseil vote :

1° Sous-chapitre 1er. — Art. 1er. — Une somme de 2,500 fr. pour entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture.

Art. 2. — Une somme de 1,100 fr. pour l'entretien de hôtels et bureaux des sous-préfectures, savoir :

Figeac 600 fr. ; Gourdon 500 fr.

Art. 3. — Une somme de 1,500 fr. pour l'entretien du mobilier de la préfecture, savoir : achat et renouvellement 500 fr. ; réparation 500 fr. ; entretien 500 fr. Il rejette le crédit de 400 fr. proposé pour l'installation de la commission départementale, qui siégera à l'avenir dans la chambre d'honneur.

Art. 4. — Une somme de 300 fr. pour l'entretien de la sous-préfecture de Figeac, savoir : achat et renouvellement 100 fr. ; réparations 100 fr. ; entretien 100 fr.

Une pareille somme est inscrite de la même manière pour le mobilier de la sous-préfecture de Gourdon.

Art. 5. — Une somme de 300 fr. pour le paiement du loyer des bureaux de l'inspecteur d'académie.

Art. 6. — Une somme de 40 fr. pour l'entretien du mobilier affecté au service départemental de l'instruction publique.

Art. 7. — Une somme de 1,900 pour l'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département, savoir : pour la caserne de Cahors, 700 fr. ; de Castelnau, 300 fr. ; de St-Céré, 300 fr. ; de Martel, 300 fr. ; de Frayssinet, 300 fr.

Art. 8. — Une somme de 28,405 fr. pour le loyer des casernes de gendarmerie du département et des jardins en dépendant. Cette somme sera répartie de la manière suivante :

Castelnau (jardin) 60 fr. ; Catus 1,100 fr. ; Cazals 1,180 fr. ; Limogne 1,200 fr. ; Lalbenque 900 fr. ; Sabadel (Lauzès) 800 fr. ; Luzech 850 fr. ; Puy-l'Evêque 1,500 fr. ; Cahors (jardin) 450 fr. ; Montcuq 1,150 fr. ; Cajarc 1,200 fr. ; Figeac 2,880 fr. ; Figeac (jardin) 120 fr. ; Lacapelle-Marival 1,300 fr. ; Assier 950 fr. ; Bretenoux 1,150 fr. ; Sousceyrac 660 fr. ; St-Céré (jardin) 160 fr. ; Gramat 1,425 fr. ; Labastide-Murat 1,200 fr. ; Vayrac 850 fr. ; Gourdon 1,800 fr. ; Salviac 1,150 Payrac 1,200 fr. ; Souillac 1,060 fr. ; St-Géry 1,000 fr. ; Latronquière 800 fr. ; frais d'entretien et dépenses éventuelles 310 fr.

Art. 9. — Une somme de 200 fr. pour réparations locatives laissées à la charge des propriétaires.

Art. 10. — Une somme de 400 fr. pour remplacement des drapeaux et éclairage des bâtiments pour l'année 1874.

Art. 11. — Une somme de 1,100 fr. pour l'entretien des tribunaux de Cahors, Figeac, Gourdon, savoir :

Cahors, 500 fr. ; Figeac, 300 fr. ; Gourdon, 300 fr.

Art. 12. — Une somme de 700 fr. pour l'entretien, réparations et renouvellement du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux, savoir :

Cahors, 300 fr. ; Figeac, 200 fr. ; Gourdon, 200 fr.

Art. 13. — Une somme de 6,110 fr. applicable aux menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux.

Art. 14. — Une somme de 2,900 fr. affectée aux menues dépenses des justices de paix.

Art. 15. — Une somme de 100 fr. pour frais d'impression des listes des notables pour les élections consulaires. M. Cuniac fait observer que cette dépense lui paraît exagérée, qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de modifications annuelles à ces listes et qu'il est inutile d'inscrire cette somme entière au budget.

M. le rapporteur répond que cette somme n'a rien d'exagéré, que ces modifications comprennent non-seulement le travail de confection, mais encore l'affichage des listes.

Après ces observations, le Conseil vote le crédit proposé par M. le Préfet.

Art. 16. — Un crédit de 117 fr. 33 c. est voté par le Conseil général pour payer à M. Martin, directeur de l'usine à Gaz, pareille somme résultant d'un déficit sur les prévisions du budget pour éclairage de la préfecture.

M. le président fait observer qu'il eut été préférable que cette dépense fût portée au budget rectificatif de 1872 afin d'être payée en 1873.

Le sous-chapitre premier, sous les modifications ci-dessus, demeure arrêté à la somme de 48,572 fr 33.

Sur le rapport du même membre, au nom de la commission des finances, le Conseil vote au sous-chapitre III :

1° Un crédit de 138,000 fr, destiné à subvenir, pendant l'année 1874, à l'entretien de routes départementales à repartir ainsi qu'il suit : Route n° 1, de Mende à Sarlat, 16,750 fr. ; n° 3 de Sarlat à Aurillac, 11,250 fr. ; n° 4, de Cahors à Gourdon, 2,400 fr. ; n° 5, de Cahors à Clermont. 16,150 fr. ; n° 6, de Cahors à Moissac, 4,500 fr ; n° 7, de Figeac à Limogne, 8,350 fr. ; n° 8, de Payrac à Fumel, 12,000 f. ; n° 9, de Cahors à Domme, 5,150 fr. ; n° 10, de Cahors à Villefranche-de-Périgord, 4,550 fr. ; n° 11, de Cahors à Lauzerte, 6,850 ; n° 12, de Lamothe-Cassel à Castelfranc, 5350 fr. ; n° 13, de Cahors à Figeac, 18,650 fr. ; n° 14, de Gramat à Cressensac, 5,350 fr. ; n° 15, de Gramat à Souillac, 2,050 fr ; n° 17, de Villesèque à Agen, 4,800 fr. ; n° 18, de Martel à Mayssac, 3,900 fr. ; n° 19, de Nigeac à Caussade, 4,600 fr. ; n° 21, de Cahors à Montauban, 3,750 fr. ; n° 22, de Lafrançaise à Laguépie, 700 fr. ;

2° Pour grosses réparations et travaux neufs à exécuter sur les routes départementales, indemnités pour acquisitions d'immeubles, indemnités aux ingénieurs, conducteurs et personnel des conducteurs et agents.

Art. 1er. Une somme de 12,000 fr. à inscrire au présent sous-chapitre pour compléter celle de 30,500 fr., nécessaire à l'amélioration de la traverse de Salviac sur la route départementale, n° 8.

Art. 2. Une somme de 3,000 fr. pour amélioration de traverse de Goujounac sur la route départementale n° 10.

Art. 3. Une somme de 3,000 fr. pour travaux imprévus.

Art. 4. Une somme de 17,500 fr. pour traitement, indemnité, livres et frais de déplacement des conducteurs et autres agents attachés au service des routes départementales.

Art. 5. Une somme de 3,500 fr. pour loyer de bâtiments, terrains, secours et à des ouvriers blessés, impressions, recherches de matériaux.

Art. 6. Une somme de 1,500 fr. pour indemnités fixes aux ingénieurs.

Art. 7. Une somme de 100 fr. pour frais de poursuite des contraventions en matière de roulage.

Le sous-chapitre III demeure arrêté à 178,600 fr. Sur le rapport du même membre, le Conseil fixe à 450,550 fr. les ressources destinées à assurer le service de la vicinalité et des autres ressources du budget ordinaire.

Il vote ensuite : 1° Une somme de 18,000 fr. qui sera employée aux travaux neufs savoir : Pour la traverse de Montbrun, chemin de grande communication n° 33, 15,000 fr. pour la traverse d'Espédaillac sur le chemin de grande communication n° 40, une somme de 2,000 fr. pour la traverse de Rilhac sur le chemin de grande communication n° 42, une somme de 1,000 fr. ; 2° Une somme de 59,150 fr. pour l'entretien de 42 lignes de chemins vicinaux de grande communication.

Art. 2. — Une somme de 8,000 fr. qui devra être employée en subventions aux chemins vicinaux de toute catégorie non encore achevés.

Art. 3. Une somme de 6,000 fr. à titre de réserve pour travaux imprévus savoir : 3000 fr. pour la grande communication et 3,000 pour les chemins ordinaires.

Art. 4. — Les dépenses du personnel de la vicinalité demeurent fixées à la somme de 57,000 fr., à répartir entre les agents, conformément aux propositions de l'ingénieur en chef.

Art. 5. — Une somme de 2,400 pour le traitement de deux employés de la préfecture spécialement chargés du service vicinal.

Art. 6. — Une somme de 100,000 fr. qui sera inscrite pour ordre imputable sur les contingents communaux, les souscriptions particulières et les prestations rachetées en argent.

Art. 7. — Une somme de 200,000 fr. sera aussi inscrite pour ordre imputable de la même manière pour les chemins d'intérêt commun.

Le sous-chapitre IV est arrêté à 250,550 fr.

(A suivre.)

M. Planchon, (J.-B.), a été élu maire de Milhac en remplacement de M. Courdurié, révoqué.

Le nommé Delbru, caporal au 101e de ligne, en congé à Cahors, a été écroué à la prison pour injures envers le sergent du 88e de ligne de piquet à la fête votive de St-Urcisse.

Hier soir, vers 8 heures, un orage épouvantable a éclaté sur Cahors. Pendant plus de deux heures, la pluie est tombée par torrents, transformant les rues de la ville en véritables ruisseaux. Les éclairs et le bruit du tonnerre se succédaient sans interruption. Beaucoup de côteaux ont dû être ravinés. Nous ne pensons pas qu'il soit tombé de la grêle.

La foudre a éclaté sur une maison du quartier Sainte-Barbe. Le fluide a pénétré par la cheminée en l'endommageant quelque peu et est allé se perdre dans un trou à fumier. Les propriétaires de la maison se sont affaissés sur eux-mêmes. Après un instant de frayeur, qui avait paralysé leurs forces, ils se sont relevés sans aucun mal.

Un homme du monde, de notre département, fort peu crédule, écrit :

Je suis rentré de Lourdes le 19. Je ne saurais dire combien je suis heureux d'avoir fait ce voyage, tant j'ai été édifié et émerveillé de tout ce dont j'ai été témoin ; car sans compter les deux guérisons qui se sont accomplies sous mes yeux (celle de la femme du sous-préfet de St-Malo, paralytique depuis onze ans, et celle de M. l'abbé de Musy, ancien grand-vicaire d'Autun entièrement privé, depuis plus de douze ans de l'usage de ses jambes et qui, aujourd'hui, marchent l'un et l'autre aussi bien que nous). L'attitude respectueuse et recueillie des innombrables pélerins qui se rendent journellement aux pieds de Notre-Dame de Lourdes ne peut s'expliquer qu'en admettant une force supérieure qui s'empare complètement de ceux-mêmes qui ne sont mus par aucun sentiment religieux.

Impossible, sans en avoir été témoin, de se faire une idée, même imparfaite de la foi respectueuse qui amène tous ceux qui approchent du sanctuaire où la vierge se plaît à faire éclater sa bonté et sa puissance. J'avoue que si la France doit être sauvée elle le sera, d'après moi, par ce retour aux croyances religieuses, qui grandit jours en jours.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. Tholouze, conseiller à la Cour d'Agen.

Audience du 21 août.

Le nommé Dutil, prévenu d'attentat à la pudeur, a été reconnu innocent, et mis aussitôt en liberté.

Audience du 22 août.

Affaire Mauriol, Raymond. — Emission de fausse monnaie.

Mauriol armurier à Puy-l'Evêque est accusé d'avoir émis de la fausse monnaie. Il semblait avoir la spécialité de la pièce de 2 fr., et tous ses paiements s'effectuaient en cette monnaie composée de plomb et d'étain, qui, sortant du moûle était très brillante, mais qui ternissait vite au contact de l'air. C'est ainsi qu'un nommé Imbert, de Fargues, a reçu en échange d'une pièce d'or, 10 pièces de 2 fr., il y a de cela 4 à 5 mois, et que le sieur Pons en a reçu onze pour une somme qui lui était due.

La fabrication n'est pas très bien prouvée, mais l'émission est certaine, et c'est de ce fait que Mauriol rend aujourd'hui compte à la justice.

Reconnu coupable, Mauriol auquel le jury a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes, a été condamné à 5 années de réclusion.

Ministère public : M. de Bibal.

Défenseur : Me Lurguie.

Audience du 22 août.

Affaire Miquel et Thamié. — Vols qualifiés et complicité.

Le 5 juillet dernier, la femme Roudy, propriétaire dans la commune de Labastide-du-Vert, avait renfermé, vers dix heures du soir, un petit troupeau, composé de 5 agneaux et un mouton, dans son étable, donnant sur la voie publique, route de Puy-l'Evêque, et contiguë à la maison. La porte de l'étable avait été soigneusement fermée. Le lendemain matin tout le troupeau avait disparu.

Un vol avait été commis. Les soupçons se portèrent immédiatement sur un individu, qu'un nommé Poujol, voisin de la femme Roudy, avait rencontré sur la route de Catus à Labastide-du-Vert, et qui conduisait une petite voiture traînée par un âne. Poujol ajoute qu'il remarqua dans la voiture un autre individu.

Le 16 juillet les gendarmes rencontrèrent, no loin de Catus, un individu et un véhicule en tout semblable au signalement fourni par Poujol, et sur les réponses embarassées du conducteur, les gendarmes l'arrêtèrent. On trouva dans la voiture tout un arsenal de voleur. L'instruction établit que le deuxième individu que Poujol avait aperçu, était le nommé Thamié, de Concorés, repris de justice, et évidemment le complice du premier, nommé Miquel ; il fut également arrêté.

Après bien des hésitations, les accusés ont avoué leurs crimes.

Le jury ayant apporté un verdict de culpabilité, Miquel et Thamié ont été condamnés à 7 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Valette, procureur de la république.

Défenseurs : Me Duc et Lagarrigue.

Police correctionnelle.

Audience du 21 août 1873.

Ont été condamnés pour outrage public à la pudeur :

Première affaire.

Brouquille (Alfred), 1 an de prison ;
Organdir (Canet), 1 an de prison ;
Bonneville (Léon), 10 mois de prison ;
Schlitz (Henri), 10 mois de prison.

Deuxième affaire.

Luant (Marie), dite la Cordonnière, 1 an de prison ;
Dubois (Louis), 3 mois de prison ;
Taillade (Antoine), 20 jours de prison ;
Brunet (Jean), id.
Fourgière (Louis), id.

Troisième affaire.

Quercy (Pierre), cultivateur, 3 mois de prison, pour rebellion envers les agents de la police.

On nous écrit de Luzech :

Hier soir, vers 7 heures le feu détruisit au village de Cafourque commune de Parnac, la maison d'habitation appartenant au sieur Cavalier. La maison étant isolée, les secours n'ont pu être efficaces. On présume que l'incendie a été provoqué par un paquet d'allumettes qui serait tombé dans un tas de fagots placés près de la cheminée, et qui se sont enflammés.

Les pertes sont évaluées à 7,000 fr. environ.

On nous écrit de Castelnau :

Un incendie a détruit, le 17 août, la grange du sieur Méric, près du village de Flaugnac.

Le feu a pris avec tant de rapidité et l'ardeur des flammes était telle, que l'on a pu craindre un instant que le sinistre ne s'étendît sur tout le village.

La grange reste toujours ouverte, de sorte qu'en passant on a pu, par mégarde, laisser tomber une allumette enflammée ou un bout de cigare.

Les pertes du propriétaire sont évaluée à 500 fr. Celles occasionnées aux voisins à 200 fr.

Pensionnat des Frères de Figeac.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Figeac, le 19 août, 1873.

Monsieur le Rédacteur,

C'est sous la première impression de la belle solennité à laquelle je viens d'assister, que je vous enécris au courant de la plume les principaux détails. Le pensionnat libre des Ecoles chrétiennes, fondé à Figeac, en 1863, par la courageuse persévérance de M. l'archiprêtre Massabie, distribuait les prix à ses 317 élèves, en présence des familles, de tout le clergé et des personnes les plus notables de la ville et des environs. Dès 2 heures, il n'y avait plus une place disponible dans la vaste salle de la distribution ; les pièces voisines, les corridors, le jardin étaient encombrés d'une multitude empressée et bienveillante. On s'entretenait des nombreux succès obtenus dans le courant de l'année par les élèves de l'établissement, de l'acquisition d'une maison voisine faite la veille pour agrandir le local devenu insuffisant ; on était impatient d'entendre la parole chrétienne d'un fonctionnaire non moins connu par son talent littéraire que par la fermeté de ses croyances : je veux parler de l'honorable M. Ayma, président de la Société des Etudes du Lot, qui, à la demande des fondateurs et du directeur de l'établissement, avait bien voulu accepter de présider la solennité.

A l'heure annoncée, sur un petit théâtre dressé à la hâte, les élèves du pensionnat ont représenté avec une aisance, un naturel remarquable une des plus jolies pièces de Molière,

Le médecin malgré lui. Les jeunes acteurs ont été couverts d'applaudissements.

Le moment était venu d'entendre l'orateur du jour. Au milieu d'un silence sympathique, M. Ayma a pris la parole. Sa voix vibrante et parfaitement accentuée s'est fait entendre de tous les points du vaste auditoire, qui ne perdait rien de ces graves enseignements, de ces vérités tristes et consolantes tout à la fois. M. Ayma, on le sent, ne parle pas pour parler, mais pour éclairer et pour instruire. Il avait pris pour sujet de son discours les inconvénients pour le plus grand nombre d'une instruction vague et trop étendue, et, par opposition, l'utilité au point de vue social d'une instruction solide, positive, assortie aux vocations et aux situations diverses et toujours fécondée par l'enseignement religieux.

Vous trouverez sans doute à propos, M. le Rédacteur, de reproduire dans vos colonnes cet admirable discours. Je ne connaissais jusqu'ici M. Ayma que de réputation : je me suis convaincu, en écoutant cette parole si éloquente, si énergique et si chrétienne, que les éloges étaient au-dessous du mérite réel de M. le président de la Société des Etudes.

L'assemblée a évidemment partagé mes sentiments, car à chaque instant des applaudissements prolongés et unanimes, interrompaient l'orateur. Notre ville n'était pas habituée à un tel langage, et tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre en ont emporté une profonde impression.

Le reste de la séance a eu l'intérêt soutenu qui s'attache toujours à la distribution des récompenses, à la joie des enfants, au bonheur des familles.

Des intermèdes de chant parfaitement exécutés ont varié la monotonie du défilé des nombreux lauréats. Une bienfaisante averse, survenue au cours de la séance, en comblant les vœux des ruraux, avait rafraîchi l'atmosphère brûlante, en sorte que, l'un portant l'autre, on était arrivé à la fin de la séance qu'on croyait avoir à attendre encore quelque nouvelle surprise, et l'on s'est retiré ému et enchanté. Le pensionnat de l'Immaculée-Conception compte une belle journée de plus.

Agréez, etc.

J. Delport.

Discours de M. Ayma.

Messieurs,

Un double sentiment que chacun de vous comprendra se partage mon âme au moment où je prends la parole, moi inconnu dans cette patriotique et religieuse cité, à la place de tant d'hommes éminents par leur situation et par leurs vertus, qui vous auraient entretenus de vos intérêts les plus chers avec une autorité qui ne saurait m'appartenir. Si, d'une part, je suis profondément touché de l'honneur inespéré qui m'a fait asseoir sur ce fauteuil, si dignement occupé les années précédentes par des personnes dont la présidence était à la fois pour l'établissement une distinction et pour les élèves une récompense ; d'autre part, je ne puis me défendre de la crainte bien naturelle de rester inférieur à cette bienveillance et à l'attente de mon auditoire d'élite.

Pourtant, messieurs, une pensée me rassure : ce n'est pas le dignitaire émérite de l'université que les courageux fondateurs de cette maison ont appelé. C'est là, permettez-moi cette appréciation peut-être téméraire, mon moindre titre à leurs yeux. Mais depuis trente-trois ans, c'est-à-dire depuis le premier jour où mes fonctions m'ont introduit dans une école de Frères, j'ai été leur ami, leur défenseur au besoin, parce que j'étais le juge de leurs services, et l'admirateur de leurs vertus. (Applaudissements). — Dès lors, messieurs, entre ceux qui écoutent et celui qui parle existe cette communauté d'idées et de sentiments, qui fait qu'on s'est compris avant de s'être entendus, et qu'ici, pour être sûr de plaire et d'intéresser, au rebours de ce qui se passe dans le monde, on n'a qu'à être sincère et vrai. (Applaudissements).

La vérité ! Ah ! messieurs. c'est un des caractères du Sauveur : il l'a dit lui-même : « MOI *Je suis la voie, la vérité et la vie.* » (1) Montrons-nous donc ses disciples, surtout en proclamant la verité, en dépensant au service de la vérité notre vie tout entière, en prenant pour devise, nous catholiques, cette belle parole d'un poète païen : (2).

« Vitam impendere vero. »

Faisons la surtout entendre, distribuons la sans altération comme la nourriture la plus fortifiante à cette belle jeunesse dont la confiance des familles nous délègue la direction et dont nous serons responsables devant Dieu. Ici, où tout est un vivant exemple de foi, de travail, de conduite, d'humilité, nous sommes assuré de trouver des oreilles bien préparées et des cœurs dociles. En disant ce que doit être la vraie direction de la jeunesse pour lui faire atteindre sa fin, nous aurons presque dit ce qu'elle est dans cette maison. L'on ne se livre pas ici à ces hasardeuses expériences faites pour dérouter et compromettre des intelligences chrétiennes. Permettez-moi un rapprochement. Lorsque le vénéré pasteur de cette paroisse, qui semble fait pour tous les courages, conçut la grande, la glorieuse pensée de faire sortir, à deux pas d'ici, de la poussière et des décombres, comme Lazare du tombeau, cette merveille d'architecture chrétienne, ce remarquable joyau d'une époque de foi, croyez-vous qu'il se soit préoccupé d'une œuvre purement humaine, qu'il ait voulu seulement réparer les outrages faits à l'Eglise du Sauveur par les barbares de tous les temps ? Non, non. Il obéissait à une pensée plus haute : il n'était — qu'il me permette cette humble et familière expression, — que le manœuvre de Dieu, et le nom de Massabie, qu'il le veuille ou non, restera inscrit au front de ce monument ressuscité, à défaut de celui de l'architecte inconnu dont le génie en jeta les fondements vers le milieu du VIIIe siècle. (1) (Applaudissements).

Ainsi, Messieurs, fidèles aux principes posés, il y a bientôt deux siècles, par leur saint *instituteur*, — c'est le nom que se plaisait à prendre le Vénérable J.-B. de La Salle, — les chers frères « prennent pour règle de conduite de ne point faire de » distinction entre les affaires propres de leur état, » qui est d'élever chrétiennement la jeunesse et » l'affaire de leur salut et de leur perfection : ils » sont assurés qu'ils ne feront jamais mieux leur » salut et qu'ils n'acquerront jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de leur charge, » ayant toujours en vue de les accomplir comme » un ordre de Dieu, répétant souvent ces paroles » du prophète Habacuc : *Domine, opus tuum.* » (Règles 3 et 8).

Ici, d'après une autre règle du même saint : « on ne se met pas tant en peine de savoir ce qu'il » faut faire, que de faire parfaitement ce qu'on » fait. » (Règle 14). On fait œuvre de Dieu, *Domine opus tuum*, cela suffit.

Voyons, Messieurs, pourquoi, dans l'état actuel de notre société, cela suffit.

Nous vivons dans une époque solennelle : la société, dont cette jeunesse est l'avenir et l'espérance, vit depuis plusieurs années à l'état de crise : majestueuse comme une création, grande comme une régénération, elle est en même temps sombre comme un mystère et redoutable comme le nuage dont les flancs renferment, selon que Dieu l'a voulu, ou la bienfaisante ondée, ou la grêle dévastatrice. Les penseurs qui habitent les sublimes sphères de l'abstraction, et les hommes pratiques qui vivent dans le monde de la réalité, ont froid jusqu'aux intimes profondeurs du cœur lorsqu'ils se prennent à envisager le mouvement aveugle qui emporte les individus et précipite les événements : ils s'arrêtent interdits lorsqu'ils osent contempler les écrouelles morales de la société moderne, dont la guérison peut se faire attendre bien longtemps encore si Dieu, fléchi par d'ardentes supplications, ne consent enfin à les toucher de sa toute-puissante main.

Ayons le courage de le dire, Messieurs, une des causes les plus immédiates et les plus actives de l'état social actuel, c'est l'éducation irrationnelle que reçoivent les générations nouvelles, éducation qui prépare et favorise le déclassement et met au cœur du plus grand nombre des appétits qu'il n'est au pouvoir d'aucune organisation sociale de satisfaire. (Applaudissements).

La suite au prochain numéro.

(1) « *Ego via, veritas et vita, dicit dominus.* »
(2) Jurénal, Sat. 4e, v. 91.

(1) L'église de Saint-Sauveur de Figeac fut consacrée par le pape Etienne II, en présence du roi Pepin, père de Charlemagne, le 7 novembre 754.

CALENDRIER DU LOT. — *Août.*

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
24	Diman.	s Barthélemy.	
25	Lundi.	s Louis.	Prayssac, Gignac.
26	Mardi.	s Amadour.	Martel, Milhac.
27	Mercr.	s Joseph C.	Cazals, Montcabrier.
28	Jeudi.	s Augustin	Boulvé, Soturac.
29	Vend.	D. s Jean B.	Cassagnes, Varaire, L'Hôpital-St-Jean.
30	Samedi	se Russe de Lima.	

☾	P. Q.	le 1, à	2 39 du soir.
○	P. L.	le 8, à	2 1 du soir.
☾	D. Q.	le 15, à	4 50 du matin.
●	N. L.	le 23, à	1 40 du matin.
☾	P. Q.	le 31, à	3 57 du matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 Août 1873.

Naissances.

Sancet (Laurence), rue St-éames. — Rélbié (Louise-Joséphine-Rose), Boulevard sud. — Lacombe (Lucie), rue Chantrerie. — Pélissié (François-Eugène), rue Donzelle. — Bouyssou (Marie), rue Ste-Claire. — Arnaudet (Louis-Lucien), rue Nationale.

Décès.

Artigue (Marguerite), 50 ans, rue St-James. — Thévenot (Baptiste), ferblantier, 60 ans, place St-Maurice. — Ticou (Jenny), 1 an, au lieu de la Locade. — Banel (Pierre), cuisinier, 67 ans, célibataire, hospice. — Lafon (Marie), 50 ans. — Martory (Pierre), 20 mois, rue du Château. — Lemozy (Marie), épicière, 78 ans, rue des Augustins. — Delmas (Marie), 68 ans, Boulevard sud. — Ruffin (Félix), ferblantier, 25 ans, rue Chantrerie. — Coste (Marguerite), 56 ans, aux Issendous.

Pour la chronique locale : A. Laytou,

Bourse de Paris.

Paris, 23 Août 1873, soir.

Rente	3 p. %	57,75
—	4 1/2 p. %	83,50
—	5 p. %	91,70
—	5 p. %	91,25

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'ne seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

c Certificat no 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personne, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hdyropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Langevin, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 38e livraison (23 août 1873). — Texte : Une Sœur, par Mme de Witt. — La Fresque de la Magliana, par H. Norval. — Le Jeu d'Echecs, par P. Vincent. La Ferme des Quatre-Chênds, par J. Girardin. — Concours des Lycées de Paris, de Versailles et des départements. — Le Turkestan : la Conquête russe, par Louis Rousselet. — Gertrude, par la comtesse de Sannois.

Dessins par Émile Bayard, Sedoff. Gilbert, etc.

Bureaux à la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, no 79, à Paris.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.

Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par Boursin. — 1 vol. in-18 ..... 1 fr.»

Manuel des aspirants au volontariat, par Boursin, 1re partie **agriculture**. — 1 vol. in-12 ..... 2 fr.»

Manuel des aspirants au volontariat, par Boursin, 2e partie **Commerce**. — 1 vol. in-12 ..... 3 fr.»

Papéterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI

5 à 6 0/0 d'azote; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix : **30** fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

A

CAHORS

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin.

tout en fer, genre nouveau, *bréveté*. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins.

POMPES MOBILES A VIN et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLOT, ingénieur mécanicien à POMMARD (*Cote d'Or*).

Crédit Foncier DES ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY)

Le crédit foncier des Etats-Unis place en ce moment la 3e série de ses obligations 6 % remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1er avril et 1er octobre. Le service de l'amotissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de **490 fr.** par obligation de 100 dollars, jouissance du 1er avril dernier : ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts a raison de 8 centimes par jonr à partir du 1er avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provenance, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tons les guichets de Paris, des départemunts et de l'étranger.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — DE GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU, boulanger,**

rue St-James, à Cahors.